

---

## Adresse de la société populaire de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 139-140;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21296\\_t1\\_0139\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21296_t1_0139_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Représentans du peuple, nous applaudissons avec transport aux mesures sages et énergiques que vous avez prises pour écraser une conspiration qui mettoit de nouveau le midy en danger : encore une fois vous avez sauvé la patrie.

Législateurs, ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque les intriguans et les factieux seront anéantis et que la République sera consolidée sur les bases durables de la justice et de la vertu.

Vive la République, vive la Convention, périssent les factieux, les dominateurs et les intriguans.

GAUDET, *président*, BOUILLON, *secrétaire*, André VIAN, *officier de santé*, COLLE, *commandant temporaire de la place de La Ciotat en état de guerre*, MOUTTE, *caporal-fourrier*, quatre volontaires et 132 signatures.

Un grand nombre de citoyens illétrés n'ayant sçu signer ont adopté avec transport cette adresse.

GAUDET, *président*.

c

[La société populaire régénérée d'Ernée à la Convention nationale, s. d.] (16)

Égalité, Fraternité, Liberté ou la Mort.

Représentans d'un peuple libre,

Garder dans ce moment le silence, ce serait trahir nos devoirs.

Nous votons donc aux continuateurs de Robespierre, le sort qu'à subi ce tyran.

Nous déclarons hautement vouloir la République démocratique et le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Nous demandons l'autorité pleine et entière de la loi au lieu de l'arbitraire et de la domination ; le règne d'une justice sévère au lieu de la terreur et des atrocités, une morale pure et saine au lieu de la perversité et de la corruption.

Que les scélérats périssent ! que les bons citoyens respirent et qu'enfin dans un état libre, ils n'ayent plus rien à craindre !

Qu'ils sont beaux les principes exprimés dans votre adresse au peuple français ! continuez de les propager, ils peuvent seuls nous conduire à la félicité publique.

Restez à votre poste, citoyens représentans, vive la République, vive la Convention nationale.

BICAILLE, *président*, MULOT, *officier de santé*, COLIN, *juge* et 52 autres signatures.

d

[La société populaire de Desurennnes à la Convention nationale le 20 vendémiaire an III] (17)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Vous êtes les mandataires du peuple, vous n'appartenez qu'à lui, que peuvent contre la confiance qu'il a en vous les vaines clameurs sorties du sein de quelques sociétés égarées ou coupables. Les bons citoyens sont là, avec nous pour vous défendre ; ils vous suivent dans la carrière, pour compter par vos devoirs vos bienfaits envers la patrie.

Salut et attachement inviolable.

DAMBON, *président*, LABOULAY, *secrétaire*.

e

[La société populaire de Chartres à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III] (18)

Aux citoyens Représentans à la Convention nationale,

Tous nos cœurs ont volé au devant de vous à la lecture de l'adresse que vous venez de faire au peuple français. Les principes que vous manifestez étoient depuis longtems les nôtres. Si quelques instans ils ont été comprimés, au moins nous pouvons nous glorifier d'avoir été des premiers à proscrire le règne de la terreur aussitôt que la révolution du 9 thermidor nous a présagé des jours plus sereins. Nous avons déjà fait justice de ces prétendus republicains plus patriotes que le patriotisme et qui par le crime et le brigandage deshonoreroient ce nom cher et sacré. Nous avons juré de ne plus subir leur joug infame et ce serment ne sera pas vain. Votre adresse sera sans cesse sous nos yeux comme elle est empreinte dans nos âmes. Elle sera à jamais la règle de nos sentimens et la baze de notre conduite : nous scellerons de notre sang ces principes sans lesquels il n'est ni Liberté ni Patrie.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

*Suit la formule du serment.*

« Nous jurons de ne reconnoître pour point de ralliement que la Convention nationale. Nous jurons de défendre au prix de notre sang la liberté des opinions. Nous jurons d'employer toutes nos forces phisiques et morales pour anéantir quiconque oseroit y porter atteinte. »

(16) C 325, pl. 1405, p. 14. *Bull.*, 7 brum. ; *J. Fr.*, n° 764 ; *M. U.*, XLV, 137.

(17) C 325, pl. 1405, p. 13. *Bull.*, 7 brum.  
(18) C 325, pl. 1405, p. 16.

*Extrait du procès-verbal du 22 vendémiaire de l'an III.*

La société s'est levée en masse pour prêter ce serment; les tribunes composées d'un grand nombre de citoyens ont demandé au président a le prêter et elles l'ont fait avec les plus vifs transports.

*Suivent 274 signatures dont celles de BARRE, président et de VILLETTE, président du comité révolutionnaire.*

[*Le président de la société populaire révolutionnaire des amis du peuple séante à Chartres au président de la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (19)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyen Président,

La société que je préside a voté dans sa séance du 22 de ce mois l'adresse ci-jointe. Je prie d'en donner lecture à la Convention nationale.

Salut et Fraternité.

BARRE, président.

## 11

**Les administrateurs du département de la Marne présentent, au nom de leurs administrés, une somme de 73 708 L 14 s 6 d, produit d'une collecte pour la construction d'un vaisseau.**

**Mention honorable, insertion en entier de l'adresse au bulletin** (20).

Une députation du département de la Marne est admise à la barre.

L'orateur s'exprime en ces termes (21).

[*Les administrateurs du département de la Marne à la Convention nationale*] (22)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Représentans du peuple,

Les administrateurs du département de la Marne, pénétrés de vos principes invitèrent dès le neuf messidor leurs administrés, à se cotti-ser pour faire les frais d'un vaisseau du premier rang, convaincus que monté par des

(19) C 325, pl. 1405, p. 17.

(20) P.-V., XLVIII, 83. C 322, pl. 1365, p. 15. Minute de la main de Pierre Guyomar.

(21) Bull., 8 brum.

(22) C 323, pl. 1378, p. 20. Mention marginale de la réception du don. Bull., 8 brum.; J. Fr., n° 763; F. de la Républ., n° 38; J. Mont., n° 15.

hommes libres, il coopérerait à arracher le sceptre des mers aux féroces Anglois.

La presque totalité des départements a imité celui de la Marne; et bientôt ce grand nombre de citadelles flottantes en exterminant nos cruels ennemis ira porter la liberté dans les deux mondes.

Le premier résultat de cette collecte patriotique a produit la somme de 73 708 L 14 s 6 d, que nous venons déposer dans votre sein.

La souscription se continue avec activité et les patriotes du département de la Marne ne tarderont pas a vous donner une nouvelle preuve de leur ardent amour pour la patrie.

Veillez bien, Législateurs, agréer tant au nom de nos collègues qu'au notre, le serment que nous vous réitérons, de ne reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale, centre de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Vive la Convention, vive la République.

*Suivent deux signatures.*

*Réponse du Président* (23).

La Convention nationale voit avec le plus vif intérêt la nouvelle preuve de dévouement que les citoyens du département de la Marne lui donnent et de leur amour pour la patrie; elle voit surtout avec plaisir que les mêmes citoyens qui, lors de l'invasion du tyran prussien, développèrent le courage le plus énergique pour repousser ses satellites, concourent encore, par leurs sacrifices, à donner le plus grand développement aux forces navales de la République, qui doivent délivrer les mers de la tyrannie du perfide Anglais, et porter dans tout l'univers le pavillon tricolor, gage du bonheur des Français, et de la fraternité entre tous les peuples.

La Convention vous invite aux honneurs de la séance.

## 12

**L'administration du département de la Côte-d'Or<sup>a</sup>, celle du district de Vire [Calvados]<sup>b</sup>, les citoyens de cette commune<sup>c</sup>, le conseil général de la commune de Caen [Calvados]<sup>d</sup>, déclarent que la Convention est leur unique point central, exècrent le système de terreur fomenté par le moderne Catilina et ses adjoints, et jurent de faire un rempart de leurs corps à la représentation nationale.**

**Mention honorable et insertion de ces adresses au bulletin** (24).

(23) Bull., 8 brum.

(24) P.-V., XLVIII, 83.